

**OBJET : CREATION D'UNE ECOLE MATERNELLE DE 5 CLASSES, DANS LE QUARTIER MALADRERIE - EMILE DUBOIS. APPROBATION DU PROGRAMME, DU BILAN GLOBAL PREVISIONNEL ET DU PROJET DE MARCHE – AUTORISATION DE DEPOSER LE PERMIS DE CONSTRUIRE**

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Considérant qu'afin de palier l'augmentation d'effectifs de la population scolaire, la construction d'une école maternelle provisoire s'avère nécessaire

Considérant que pour tenir compte de l'actualisation du programme il convient de porter la capacité de l'école de 4 à 5 classes.

Vu la délibération n°6 du 27 janvier 2005.

Vu le budget communal.

Sur avis favorable de la commission gestion du patrimoine, transport, circulation et stationnement.

A L'unanimité,

**DELIBERE :**

ARTICLE 1 : RAPPORTE la délibération n°6 du 27 janvier 2005

ARTICLE 2 : APPROUVE le programme, le bilan global prévisionnel et le projet de marché de l'opération citée en objet.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Maire à signer et déposer les demandes de permis de construire.

le Maire